

---

## Institution de la délibération

Bernard Manin et Philippe Urfalino

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18677>

ISSN : 2431-8698

### Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2008

Pagination : 272-273

ISSN : 0398-2025

### Référence électronique

Bernard Manin et Philippe Urfalino, « Institution de la délibération », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2008, mis en ligne le 02 mai 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/18677>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# Institution de la délibération

Bernard Manin et Philippe Urfalino

---

Bernard Manin, Philippe Urfalino, *directeurs d'études*

- 1 LE séminaire a été centré autour de textes sélectionnés, de taille limitée, fournis à l'avance aux participants (articles, chapitres de livres, travaux en cours des enseignants). Chaque séance a consisté dans la présentation, le questionnement et la discussion des lectures du jour. Les textes choisis étaient des travaux récents sur la délibération et la démocratie délibérative. En termes de substance, la réflexion s'est organisée selon deux axes : les vertus et les limites de la délibération collective d'une part, et d'autre part les différentes modalités et structures de la délibération, de la conversation à l'affrontement oratoire.
- 2 Dans un premier temps, on s'est interrogé sur la valeur du recours à la délibération dans les décisions collectives. On a distingué deux méthodes de décision : la pure agrégation de préférences non argumentées, sans interaction entre les participants, et la décision à l'issue de l'échange d'arguments (cf. J. Elster). On a comparé leurs propriétés épistémiques (cf. J. Fearon), portant une attention particulière aux propriétés épistémiques du vote sans discussion lorsque chacun se prononce sur ce qu'il croit être la bonne solution pour la collectivité (cf. les travaux sur la volonté générale interprétée selon le théorème du jury de Condorcet). On a aussi examiné la théorie rawlsienne de la « raison publique » (de nature délibérative), en mettant en relief le cadre circonscrit dans lequel elle doit s'exercer.
- 3 Dans un second temps, la réflexion s'est portée sur les insuffisances des conceptions envisageant la délibération comme une conversation ou comme une discussion purement rationnelle. On a étudié les conceptions alternatives proposées par différents auteurs. On a d'abord distingué les modèles « conversationnel » et « oratoire » de la délibération (cf. G. Remer). L'étude du modèle oratoire a ouvert, à son tour, une réflexion sur la rhétorique classique inspirée par les travaux de F. Goyet et sur le rôle des passions dans la délibération. On a examiné aussi le rôle de la rhétorique dans la conception du représentant comme « avocat » avancée par N. Urbinati. On s'est interrogé sur l'importance de la confrontation entre arguments pour et contre dans la

délibération collective (travaux en cours de B. Manin). Enfin, nous avons examiné, avec les travaux de D. Mutz, la possible incompatibilité des ressorts respectifs de la discussion entre points de vue divergents et de la participation politique : il apparaît en effet que cette dernière est favorisée par le partage des idées et non par la confrontation entre opinions différentes.

---

## INDEX

**Thèmes** : Histoire, Histoire et civilisations de l'Europe